

Bachelier en chimie

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

2B RELATIONS ET COMMUNICATION PROFESSIONNELLES			
Ancien Code	TEHI2B08HIM	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MIHA2080		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Patricia MOLET (moletp@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à apporter à l'étudiant un certain nombre d'outils pour sa future insertion socio-professionnelle.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.2 S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- 3.3 Développer une pensée critique

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de (d') :

- Définir, identifier, expliciter et illustrer les acteurs et principes de la concertation sociale en Belgique
- Définir, identifier, expliciter et illustrer les acteurs et déroulement d'une réunion d'équipe professionnelle
- Définir, expliciter et illustrer le potentiel créatif
- Identifier et utiliser les principes de la communication
- Rédiger un curriculum vitae attractif et cohérent avec son profil et ses attentes professionnelles
- Se préparer à un entretien d'embauche

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEHI2B08HIMA Relations et communication professionnelles

20 h / 2 C

Contenu

Relations professionnelles

- Concertation sociale
- Réunion professionnelle
- Potentiel créatif

Communication professionnelle

- Approche du processus de communication
- Application de la communication dans le parcours vers un métier
 - Connaissance de soi
 - Projet professionnel
 - CV cohérent avec son profil et ses attentes
 - Entretien d'embauche

Démarches d'apprentissage

Mises en situation, travail individuel ou en équipe (lecture, exercices, réflexion...),
Importance de la prise de notes personnelles de l'étudiant

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED en regard de l'UE/AA

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus

Présentations PowerPoint

Documents supplémentaires en fonction de la matière vue au cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de l'AA se compose de 2 parties :

- Relations professionnelles : 50 % examen écrit
- Communication professionnelle : 30 % évaluation continue + 20 % travail individuel

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Les principes d'évaluation ci-dessus ont pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues »

En Q3 : En cas d'échec de l'AA, si une des deux parties est réussie, la note réussie est conservée.

- Relations professionnelles : 50% examen écrit
- Communication professionnelle : 50% travail individuel (modalités opérationnelles sur ConnectED)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Eval + Trv	50				
Période d'évaluation	Exe	50			Trv + Exe	100

Eval = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Exceptions :

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).